

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES
DU 14 JANVIER 2015**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes Bugaiska, Chahraoui, Esposito (procuration M. Rauwel), Gaimard, Jegou, Sales-Wuillemin, MM. Bonfait (procuration Mme Chahraoui), Camberlin, Chappe, Leleu, Rauwel, Thibaut, Vigreux (procuration Mme Chahraoui), Zara.

Etudiants : Mmes Bouillot, Leclercq-Bernard, Neige (procuration M. Boumadjer), Timbert, Torrecillas, MM. Boumadjer, Grosset, Jungo, Sydor (procuration M. Grosset)

Personnels IATSS : Mmes Clair, Herrscher, Paulus.

Membres excusés : Mme Lefebvre,

Invités : M. El Hanbali.

Secrétaire de séance : M. Vasco Zara.

Le quorum étant atteint, le Doyen Philippe Salvadori ouvre la séance à 17h40, salle du conseil lettres.

1 Approbation du procès-verbal en date du 16 décembre 2014 :

M. JUNGO Lilian (Représentant des étudiants) signale qu'il était marqué absent tandis qu'il était présent : l'oubli corrigé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Informations générales :

2.1. Concernant les examens, la synthèse préparée par Mme Paulus présente les problèmes habituels, à savoir : pas de moyen d'identification des étudiants, retards, étudiants handicapés qui ne se présentent pas sans prévenir, etc. À propos des enseignants absents, il est rappelé de fournir des justificatifs et d'avertir impérativement d'une éventuelle absence. Aucune fraude n'a été jusqu'à aujourd'hui signalée.

2.2. Questions ouvertes : M. Chappe évoque la possibilité que le personnel administratif soit présent aux côtés des enseignants lors de surveillances (comme c'était le cas dans d'autres universités où il a enseigné). M. Jegou demande si une filière est plus concernée qu'une autre. On soulève aussi le problème du Département de Musicologie : 13° dans les salles de

Chabot-Charny et pianos désaccordés. M. Jungo rapporte un cas particulier : le signalement d'une amie dont le sujet aurait été inversé.

Mme Bugajska demande si le personnel vacataire a l'obligation de participer aux surveillances des examens : M. El-Hanbali répond que cela peut être envisagé par l'équipe pédagogique lorsque le vacataire effectue un nombre d'heures d'enseignement important.

2.3 Personnalités extérieures :

Suite au débat du précédent Conseil d'UFR, le remplacement dans les statuts du représentant de la municipalité de Dijon par un représentant du Grand Dijon est adopté à l'unanimité.

Six personnalités sont par ailleurs proposées à divers titre : Serge Waszack, Eliane Lochot, Vincent Guichard, Anne Thierry, Pierre Besse, Pierre-Henri Daure. Cette liste est adoptée à l'unanimité.

2.4. La parole est à M. El-Hanbali pour les informations financières, notamment pour ce qui concerne les nouveaux tarifs pour la location des salles par des organismes hors université. Les nouveaux tarifs indiqués ci-dessous ont été établis en concertation avec les autres UFR présentes dans le bâtiment droit-lettres.

Les tarifs soumis au vote du conseil sont les suivants :

- jusqu'à 100 places : 208.33HT
- jusqu'à 200 places : 350.00 HT
- jusqu'à 300 places : 650.00 HT
- hall (pôle AAFE/PEG) : 166.67 HT

Gardiennage (événement qui se termine tard) sur devis : prix de la société de gardiennage.

Les tarifs s'entendent par tranche de 4 heures, toute tranche débutée étant intégralement due.

- Mme Chahraoui demande s'il y a un planning : M. El-Hanbali répond que la demande doit parvenir plusieurs semaines à l'avance afin qu'elle soit instruite selon l'objet, soit par l'UFR soit par la direction générale des services. En tout état de cause, la priorité sera donnée aux activités universitaires : cours, examens, colloques...

Les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

2.5. DOM (Dialogue objectifs moyens) – demande des postes pour le 4 février :

M. le Doyen Ph. Salvadori rappelle, en guise d'introduction, la philosophie qui a conduit les choix de l'UFR jusqu'à présent dans l'établissement des profils de poste : accorder la priorité aux sections moins encadrées, veiller à l'équité entre les disciplines et les exigences de la recherche, faire passer un poste d'une discipline à l'autre avec promesse de retour le moment venu.

Description de la situation actuelle :

- départ à la retraite : 1 professeur de sociologie, 1 professeur de musicologie, 1 professeur de géographie ;

- postes vacants par mutations et à pourvoir cette année : 1 professeur de psychologie clinique, 2 MCF de psychologie clinique.
- Création d'un poste de Professeur d'histoire contemporaine par transfert du poste de professeur de démographie de Michèle Dion.

Postes à pourvoir à la rentrée 2016 :

- 1 MCF en démographie (après promotion d'un MCF d'histoire contemporaine en 2015)
- 1 MCF musicologie (dans l'hypothèse qu'un MCF de l'UFR devienne PR) ;
- 1 PR de psychologie rattaché au laboratoire LEAD ;
- Si le département de psychologie le souhaite, il y a la possibilité de dégels de postes en psychologie (jusque-là remplacés par des ATER). Le département n'a pas encore formulé une demande dans ce sens.

Concernant la création de postes :

Le contexte budgétaire ne permet pas de faire de prévisions très optimistes. Les postes « Fioraso » ont eu par le passé d'autres logiques d'attribution que les priorités dégagées par l'UFR, et dans l'avenir il faut compter avec les priorités de la COMUE. Quant à la redistribution interne à l'Université de Bourgogne, elle laisse augurer peu de marges.

M. Salvadori rappelle cependant l'importance d'arriver au DOM avec des propositions, même si la probabilité qu'elles soient retenues est faible : il faut signaler nos besoins pour un avenir meilleur... M. Salvadori cite quelques cas susceptibles d'être retenus :

1. demande déjà formulée les années précédentes d'un deuxième poste de professeur en musicologie (seule discipline où il n'y a actuellement qu'un seul professeur) : ne pas le positionner comme prioritaire car un nouveau PR sera recruté.
2. Histoire de l'art : création d'un poste de MCF en Histoire de la photographie avec comme profil « culture de l'image », en relation avec le nouveau parcours du master.
3. Anglais disciplinaire : Au sein de l'UFR, il y a 1 MCF et 2 PRAG en anglais depuis plusieurs années. La demande porte sur un poste de PRAG d'anglais supplémentaire en raison du nombre d'heures complémentaires très élevé réalisées par ces enseignants.

Suivent différentes interventions à ce sujet :

- Mme Chahraoui et Mme Sales-Wuillemin demandent des éclaircissements concernant les modalités pour la remontée de demandes : contrairement aux années précédentes, depuis l'année dernière aucune demande de classement par département n'a été effectuée.

- M. Thibaut : les postes FIORASO ont déjà été utilisés pour des enseignants recrutés en PRAG (4 en anglais), pour la préparation du CLES (niveau B2). Précision du doyen : ces postes ont été créés hors-UFR dans cette finalité spécifique : niveau B2, anglais de communication et non pas anglais disciplinaire. La préparation au CLES est hors-cursus (taux de réussite de L3 sur la base du volontariat : - de 50%). M. El-Hanbali précise que le CLES doit être obligatoire pour valider certains concours, notamment d'enseignement ; M. Salvadori spécifie que le Ministère a en réalité opéré sur ce point un recul face à la réalité des résultats.

- M. Salvadori propose de classer comme prioritaire le poste de PRAG d'anglais, à ses yeux le plus susceptible d'être obtenu dans les conditions actuelles. Les autres postes seront proposés sans ordre de classement, laissant aux instances centrales l'appréciation de leur

priorité. Cette disposition permettra aussi d'intégrer les demandes faites en parallèle, dans le cadre du DOM, par les laboratoires sur des critères de recherche. Ce classement sera bien évidemment revu si le département de Psychologie fait remonter d'autres demandes. Mme Chahraoui propose que, lors du DOM de l'an prochain, il y ait la possibilité de faire remonter des listes classées par département, ce que le Doyen accepte bien volontiers.

- M. Salvadori évoque enfin la possibilité de création de poste hors UFR, mais dans nos disciplines : à l'ESPE (où beaucoup des postes sont gelés), dans le cadre de la préparation des concours d'enseignement, une politique commune est envisageable.

Le classement proposé par M. Salvadori est soumis au vote : adopté à l'unanimité.

La parole est à M. El-Hanbali qui présente la situation concernant le personnel BIATSS.

- Départ en retraite de Mme Fry : actuellement remplacée par un contractuel : le concours sera ouvert dès cette année afin de pourvoir le poste à la rentrée 2015.
- Départ en retraite de Mme Chamero, secrétaire pédagogique du Département de géographie : actuellement remplacée par une contractuelle : le concours sera ouvert pour la rentrée 2016.
- Elisabeth Rabeisen : concours pour la rentrée 2016 (laboratoire : « ARTeHIS »)
- Mise en disponibilité de Mme Creuzenet : (laboratoire « ARTeHIS ») jusqu'au 31 août 2015. Le choix retenu est de ne pas ouvrir le poste à concours dès la 1^{re} année de disponibilité - actuellement remplacée par un contractuel.
- Création d'un Chargé de communication et des relations avec les entreprises.
- Création d'un IGE en appui à la recherche pour les laboratoires LPPM et SPMS.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Question diverses :

- M. Thibaut demande des explications concernant la non-participation de l'Université au salon *Studyrama*. Mme Jégou s'interroge de même sur les différentes formules à explorer pour une meilleure orientation des lycéens. M. Salvadori répond que le Président et son équipe ont motivé leur refus de participation pour des raisons financières : *Studyrama* représentait une dépense de 25.000 €, . Cette décision a été suivie par une protestation presque unanime des doyens (sauf le doyen de Lettres). A ces considérations budgétaires s'ajoute un doute sur la formule *Studyrama* elle-même. Mme la Vice-Présidente Grayot-Dirx met plutôt l'accent sur le partenariat avec les lycées et la formule des cours ouverts aux futurs étudiants, comme il sera organisé dans la première semaine de mars. Le Président a promis un bilan d'étape pour l'année prochaine.

4. Comité restreint : attribution des primes

M. Salvadori rappelle en introduction que les montants attribuables sont établis par rapport à un référentiel de l'Université, qui conseille des fourchettes mais ne limite pas strictement la politique de l'UFR. La répartition suivante est proposée :

- direction de département : en fonction des effectifs, distinction entre petit département (24h), moyen (36h) et grand (48h)

- Charge d'assesseur enseignant : 30h.
- Encadrement pédagogique : une année de Licence 2-3 12h, L1 crédité directement par les services centraux.

- Responsable année licence à caractère professionnel ou licence professionnelle : 18h
- Responsable mention Master : 36h
- Responsable spécialité Master ou année de Master : 9h M1 + M2-Recherche ; 15h M2 professionnel
- Responsable Master Enseignement : 24h Musicologie, 36h Histoire-géographie (selon les effectifs). Pour ce dernier cas, la responsabilité est partagée entre M. Stein 24h et Mme Jegou 12h.
- Tutorat : 18h grand département, 12h pour les autres. Devant la diversité des situations selon les départements, il est proposé d'établir un cahier des charges pour le tutorat, ce qui sera fait lors d'une prochaine réunion du Conseil.
- Responsabilités transversales : coordination anglais : 18h / coordination CLES : 12h / coordination relations internationales : 18h / coordination enseignement informatique : 24h / enseignement statistiques sociologie : 18h / e-learning : 6h
- Reliquat : 5h. Allouées à M. Thevenin +3h et M. Castel + 2h.

La répartition est approuvée à l'unanimité. Suit la vérification des attributions.

La séance est levée à 20h.

Le secrétaire de Séance,
Vasco Zara

Le Directeur de l'UFR
Philippe Salvadori

**PROCES-VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL D'UFR du 11 mars 2015**